

Contrats immobiliers et commande publique



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender la définition des marchés publics et concessions, tant au regard du droit interne que du droit communautaire
- Cerner les risques de requalification des opérations immobilières envisagées par les personnes publiques afin d'établir des contrats dans un environnement sécurisé



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Analyse des textes et de la jurisprudence
- Illustration par des cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Un plan détaillé (synthèse des développements), accompagné des textes et jurisprudences cités, ainsi que des articles de doctrine pertinents
- PowerPoint



FORMATEURS

Laurence ORY et/ou Laurence LEGRAIN
et/ou Stéphanie TRINCAL
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Confirmé



PLUS-VALUE

- Se « réapproprier » une matière en constante évolution
- Apprendre à identifier les contrats relevant de la commande publique
- Acquérir une expertise susceptible d'être valorisée auprès des personnes publiques et des opérateurs privés



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

30min

INTRODUCTION

1

LE CADRE JURIDIQUE

- Quant aux personnes soumises
- Quant aux opérations concernées

1h30

- Les exclusions
- Les principales « nouveautés » résultant des ordonnances « marchés » et « concessions »

2

LES PROCÉDURES

- Le calcul des seuils
- Les différentes procédures
- Les « potentialités » de l'article 30 du décret du 25 mars 2016
- Les marchés sans publicité ni mise en concurrence

40min

3

LE RISQUE DE REQUALIFICATION ET SES CONSÉQUENCES

- Principaux contrats susceptibles d'intéresser la pratique notariale : VEFA, cession de terrain moyennant remise de locaux, baux en état futur d'achèvement, contrats domaniaux (BEA, AOT-DR), baux à construction, cessions avec charges d'intérêt général...
- Conséquences de la requalification au plan civil (les recours contre le contrat) et au plan pénal (le délit de favoritisme)

2h20

4

CAS PRATIQUES

- Échange autour de cas pratiques, permettant une mise en application immédiate des connaissances acquises

2h